



Première société  
de portage salarial  
en Languedoc-Roussillon  
depuis 1999

## SOMMAIRE

- ▶ Qui est **AXE ENTREPRISES** ?
- ▶ Qu'est-ce que **LE PORTAGE** ?
- ▶ Qu'est-ce qu'une **SOCIÉTÉ DE PORTAGE** ?
- ▶ **LE PORTAGE**
  - le principe
  - qui est concerné ?
  - les missions
  - les avantages
  - le fonctionnement
  - le canevas administratif
  - le canevas économique
  - les petits + de AXE Entreprises
  - les grands + qui font les petites options de AXE Entreprises



### **AXE ENTREPRISES**

est une société de Portage Salarial  
et de Services aux Entreprises.


Des collaborateurs issus des domaines de la gestion et  
des ressources humaines sont présents pour vous aider  
et vous conseiller dans vos démarches.

### **AXE ENTREPRISES**

se définit aussi par la rencontre  
de différents professionnels :

- Chargé de communication
- Conseiller en gestion
- Manager d'entreprise
- Conseiller en commercialisation

*Ces acteurs se regroupent  
pour mettre en place des actions  
dans le cadre de la communication  
et du management d'entreprise.*



# Qu'est-ce que **LE PORTAGE** SALARIAL ?

Une approche du travail alliant l'autonomie  
et la couverture sociale du salarié.



## DEUX OPTIONS :

**Travaillez en multisalariat.**


Vous êtes déjà salarié mais vous désirez  
répondre à une opportunité de plus.

**Créez et testez sans risque votre projet professionnel.**

Consacrez vous à vos mission  
et laissez nous la "paperasse" administrative.

# Qu'est une **SOCIÉTÉ DE PORTAGE ?**

Structure relais accueillant les indépendants  
désireux de démarrer ou évoluer leurs projets  
sans création d'entreprise.



# LE PORTAGE

## Le principe

- 1 Vos compétences intéressent une Société, une Entreprise ou une Collectivité
- 2 Cette Société, Entreprise ou Collectivité ne peut que vous régler par honoraires mais vous n'êtes :
  - ni travailleur indépendant
  - ni créateur d'entreprise
- 3 AXE Entreprises vous offre le cadre juridique, administratif et social qui répond à votre besoin immédiat :
  - vous partez en mission
  - AXE Entreprises facture la Société du montant de la mission, déterminé par vous.
  - AXE Entreprises vous reverse le montant sous forme de salaire en déduisant les charges sociales et les frais de gestion.

**CONSULTANT**



**ENTREPRISE**



**Missions**

**Contrat de travail**

**Paiement des honoraires**

**axe**  
Entreprises

# LE PORTAGE

## Qui est concerné ?

- ▶ Les demandeurs d'emploi, cadres, ingénieurs, techniciens qui disposent d'un savoir et veulent répondre à une demande de mission.
- ▶ Les futurs créateurs d'entreprise : occasion de tester le marché et supprimer les incertitudes de démarrage.
- ▶ Les jeunes diplômés : enrichir le diplôme par des expériences, des missions.
- ▶ Toute personne désireuse de travailler pour plusieurs entreprises sous une seule fiche de paie.
- ▶ Tout salarié qui veut répondre à une opportunité de mission.

# LE PORTAGE

## Les Missions



De plus en plus d'entreprises font appel à du ponctuel en matière de services dans les domaines tels que :

- ▶ Communication
- ▶ Gestion
- ▶ Ressources Humaines
- ▶ Marketing
- ▶ ...

Pour des missions de :

- ▶ Conseil
- ▶ Formation
- ▶ Installation de service informatique
- ▶ ...

Mais aussi de :

- ▶ Interprète
- ▶ Traducteur
- ▶ ...

# LE PORTAGE

## Les Avantages

- ▶ **Mariage de l'indépendance et du salariat**
- ▶ **Le "Portage" allie :**
  - la liberté d'action, l'autonomie parfaite de votre temps de travail, la déduction des frais professionnels, la récupération de la TVA
  - à celui de salarié, avec la pleine couverture sociale, maladie, retraite et chômage et l'abattement de 20% sur les revenus.
- ▶ **Quel que soit votre statut actuel, le "Portage" vous offre la possibilité de répondre très rapidement à une ou des demandes de mission**
  - **Demandeur d'emploi** : remettre le pied dans le monde du travail en gardant l'assurance ASSEDIC.
  - **Pré-retraité** : avoir un revenu complémentaire
  - **Jeune diplômé** : acquérir la pratique et l'insertion professionnelle.
  - **Salarié** : répondre à un contact ponctuel sous couvert d'une fiche de paie.
  - **Futur créateur d'entreprise** : tester le marché en minimisant les risques liés à l'installation.
- ▶ **Répondre immédiatement à une demande ponctuelle d'entreprise.**
- ▶ **Simplification de l'administratif et temps plein pour le professionnalisme.**
- ▶ **La Société de Portage se charge du recouvrement des impayés.**

# LE PORTAGE

## Fonctionnement



### TROIS ACTEURS EN RELATION :

- ▶ l'entreprise Cliente
- ▶ Le Consultant, prestataire de services
- ▶ L'encadrement administratif, juridique et social en la personne de la Société de Portage AXE Entreprises

### DÈS QUE VOUS AVEZ UN CONTACT ET UNE POSSIBILITÉ DE MISSION EN ENTREPRISE :

- ▶ AXE Entreprises, après une Déclaration Unique d'Embauche auprès de l'URSSAF, vous établit une Convention de Portage et un Contrat de Travail.
- ▶ Un ordre de mission (bon de commande) est établi entre le Client et AXE Entreprises.
- ▶ A votre date, une facture est établie par AXE Entreprises.
- ▶ Les honoraires perçus par AXE Entreprises sont transformés en salaire, déduction faite des frais de gestion, des charges sociales et de vos frais professionnels.
- ▶ C'est tout...

# LE PORTAGE

## Canevas Administratif



- ▶ **CONVENTION DE PORTAGE** : cette convention, signée par le Consultant et AXE Entreprises, vaut promesse d'embauche et autorise AXE Entreprises à être le représentant social, administratif et juridique.  
Permet au Consultant à utiliser la raison sociale "AXE Entreprises" sur ses documents commerciaux.
- ▶ **CONTRAT DE TRAVAIL** : le contrat de travail est un contrat de type "contrat de chantier".
- ▶ **CONTRAT DE MISSION** : bon de commande établi en 2 exemplaires avec signature du Client et de AXE-Entreprises. Descriptif et montant de la mission.
- ▶ **COMPTE RENDU D' ACTIVITE** : établi par vos soins à la fin de chaque mission, permet à AXE Entreprises de déclencher la facture.

# LE PORTAGE

## Canevas Economique

Le contrat de travail établi est un  
**contrat de travail de type**  
**“Contrat de chantier”**.

La rémunération de salaire est amenée par les honoraires issus de vos interventions et perçus par AXE Entreprises.

Les frais de gestion de AXE Entreprises se montent à 10% du montant H.T. des honoraires.

Se déduisent alors les charges patronales et les frais professionnels.

Le solde constitue le salaire brut.

\*Exemple de rémunération avec 15.00€ de frais professionnels sur une base de 100.00€

Encaissé H.T. ....	100.00
Frais de gestion (10%) .....	- 10.00
Solde Consultant .....	90.00
Remboursement des	
frais professionnels(20%maxi) .....	- 15.00
Disponible pour salaire .....	75.00
Charges patronales (43% du brut) .....	- 22.00
Salaire brut .....	53.00
Charges salariales (21% du brut) .....	- 11.00
Salaire net (55.5% du disponible) .....	42.00
Trésorerie perçu pour 100.00€	
(Salaire net + frais professionnels) .....	57.00€

*\*les taux indiqués sont à titre indicatif. Ils peuvent varier en fonction des tranches et options.*



- ▶ **Un état de rapprochement, visualisant votre gestion entre les Facturations, les Paiements et vos Bulletins de Paies.**
- ▶ **Un récapitulatif de vos frais professionnels. Remboursés, les frais professionnels vous permettent de récupérer la TVA et de réduire les charges sociales.**
- ▶ **Un interlocuteur privilégié**
- ▶ **Cercle des intervenants favorisant les échanges entre professionnels.**
- ▶ **Réunion périodique à thème**

Les grands +  
qui font les «petites options» de



### **FORMATION AU MÉTIER DE CONSULTANT**

*Vous possédez une technicité, un savoir qui peut intéresser des entreprises. Mais savez-vous le mettre en valeur. En un mot, êtes-vous un commercial pour vous vendre.*

AXE Entreprises vous permet, par la formation :

- ▶ d'acquérir une démarche commerciale
- ▶ de vous rendre autonome
- ▶ de monter votre projet et de le tester

### **AIDE AU SECRÉTARIAT**

*Dans le cadre commercial et après un devis à accepter :*

- ▶ aide au secrétariat
- ▶ permanence téléphonique

**Pour toutes informations complémentaires,  
n'hésitez pas à nous contacter !**

